



**Université  
Jean Monnet**  
Saint-Étienne

Procédure

# Soutenir sa thèse de médecine

*Application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025*

## Faculté de Médecine

Jacques Lisfranc • Saint-Étienne

---

[medspe42@univ-st-etienne.fr](mailto:medspe42@univ-st-etienne.fr)  
[medgen42@univ-st-etienne.fr](mailto:medgen42@univ-st-etienne.fr)

*La soutenance de la thèse d'exercice de médecine représente l'aboutissement d'années d'efforts, de recherches et d'engagement académique.*

*Ce guide a pour vocation de vous accompagner dans la préparation de cet événement clé, en vous apportant des conseils pratiques pour structurer votre présentation, organiser votre soutenance, répondre aux attentes du jury et valoriser pleinement votre travail scientifique.*

---

**Médecine générale**

medgen42@univ-st-etienne.fr

**Autres spécialités**

medspe42@univ-st-etienne.fr

---

# Les étapes à suivre pour soutenir votre thèse

## 1. Pré-requis à la soutenance de thèse

Vous devez obligatoirement pour soutenir votre thèse et obtenir votre diplôme d'état de docteur en médecine :

- Être en phase d'approfondissement que ce soit en stage, en année-recherche, en disponibilité, en master, etc...,
- Être inscrit administrativement en thèse (inscription réalisée par la scolarité à partir du mois de juillet pour l'année universitaire suivante),
- Avoir réglé les frais d'inscription de l'année universitaire en cours.

Pour rappel et depuis la réforme de 2017, la thèse doit être obligatoirement obtenue par l'interne pour accéder au statut de docteur junior (DJ).

Si ce n'est pas le cas, l'interne doit être prolongé de 6 mois dans l'attente de la validation de sa thèse pour accéder au statut de docteur junior, ce qui doit rester exceptionnel.

Le service de scolarité du 3<sup>e</sup> cycle reste à votre disposition pour toutes les questions relatives aux inscriptions.

## 2. Documents de thèse

### La liasse de soutenance de thèse - 4 semaines avant la thèse

Il s'agit du fascicule des formalités relatives à la soutenance de thèse de Docteur d'État en médecine. **Ce document, disponible ici, est à retourner complété au service scolarité.** Il doit être signé par votre directeur de thèse et président du jury : veillez à anticiper les délais de signature.

### Le formulaire d'enregistrement - 2 semaines avant la thèse

Que le support soit électronique ou sur papier, vous remplirez un formulaire d'enregistrement de la thèse, qui contient les informations nécessaires à la description, à la gestion, à la diffusion et à l'archivage électronique de votre thèse par l'établissement.

**Ce document, disponible ici, est à retourner complété au service scolarité.**

### Le récépissé de soumission d'un article

**La Faculté de Médecine recommande que la thèse d'exercice de médecine donne lieu à la soumission d'un article dans une revue scientifique.**

Le doctorant peut refuser de diffuser sa thèse immédiatement en raison d'une confidentialité à respecter avant publication de l'article ou pour améliorer le manuscrit après les commentaires du jury. Dans ce cas, il doit demander à son directeur de thèse d'envoyer un mail au service scolarité qui précisera que sa thèse sera soumise à un article ultérieurement.

### La présentation à un congrès scientifique

Une présentation à un congrès scientifique est reconnue par défaut comme une valorisation scientifique.

## 3. Rédaction et présentation de la thèse

Le doctorant devra respecter les consignes de rédaction telles qu'elles sont décrites à partir de la [page 10 de ce document](#).

Le jour de la soutenance, le doctorant devra utiliser le support de présentation [disponible en téléchargement sur cette page web](#).

### L'utilisation des outils d'intelligence artificielle

L'obligation de toujours bien distinguer, dans les productions des étudiants, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources, vaut aussi pour les contenus générés par les outils d'intelligence artificielle (IA), tels que Chat-GPT ou DALL-E, qu'il est interdit de présenter comme une œuvre humaine.

Les textes générés par les outils d'intelligence artificielle sont des textes crédibles, mais ils peuvent contenir des propos inexacts ou biaisés. Leur fonctionnement repose sur l'apprentissage profond, basé sur un entraînement à partir de milliards de textes disponibles sur internet. En tant qu'utilisateur, il n'est donc pas possible de retrouver les sources à l'origine des textes proposés. De plus, les sources citées sont souvent erronées, voire inexistantes.

### Le plagiat

En s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du code de la propriété Intellectuelle).

Ce délit est dès lors constitutif d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 décembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics. En application de l'article R712-10 du code de l'éducation, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative

de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours. Cela concerne aussi la rédaction du mémoire de spécialité et/ou de la thèse de docteur en médecine. Aussi, en cas de plagiat, le président du jury saisira immédiatement le président de son université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad'hoc.

## 4. Direction et jury de thèse

La thèse conduisant au diplôme d'État de docteur en médecine est soutenue devant un jury composé d'au moins trois membres :

- Un président de jury Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou Professeur des Universitaires de Médecine Générale (PU-MG) titulaire des disciplines médicales de l'Université Jean Monnet
- Deux assesseurs médecins thésés
- Deux invités maximum (facultatif)

Le jury doit revêtir les toges mises à disposition par la Faculté.

Les membres de la famille jusqu'au 4<sup>e</sup> degré de l'impétrant ne peuvent faire partie du jury hormis lorsqu'une dérogation exceptionnelle est accordée par le doyen.

**Les personnes invitées, le directeur et le co-directeur de thèse ne peuvent en aucun cas prendre part à la délibération du jury**

### Le directeur de thèse

Le directeur de thèse peut appartenir à une université autre que celle où est inscrit l'étudiant.

Il n'est pas obligatoirement un professeur en médecine mais doit être docteur en médecine. Le directeur de thèse peut être un médecin, quel que soit son mode d'exercice. Les maîtres de conférences et professeurs émérites peuvent poursuivre, jusqu'à leur terme, les directions de thèse acceptées avant leur éméritat.

Le directeur de thèse, ne pouvant être juge de la thèse qu'il a encadrée, ne prend pas part aux délibérations et à la décision du jury. Toutefois, il peut participer aux discussions du jury en qualité d'invité. Il signe le rapport de soutenance et lorsque ce dernier fait état de la délibération, il doit figurer que cette décision a été prise par les membres du jury hors directeur(s) de thèse

**Il ne peut pas être assesseur ni président du jury (idem pour le co-directeur le cas échéant).**

### Le président du jury

Le président est obligatoirement un PU-PH ou PU-MG en activité de l'Université Jean Monnet. Il est le garant d'une soutenance effectuée avec bienveillance et respect de chacun.

Le président du jury est en charge de la gestion des documents / dossier de thèse (dossier à prendre et à remettre dans salle des toges).

**Ne peuvent pas présider le jury de thèse** : un PU-PH ou PU-MG à la retraite, un PU-PH ou PU-MG émérite, un professeur universitaire hospitalier ou médecine générale associé, le directeur ou co-directeur de thèse.

## 5. Démarches à réaliser

Retrouver la checklist des actions à réaliser [en page 15](#)

### Les démarches éthiques et réglementaires

Le doctorant qui débute une thèse est tenu, dès lors qu'il engage un traitement de données à caractère personnel, de faire procéder à l'instruction du dossier concernant ces travaux. **Ces démarches constituent une obligation réglementaire.**

Pour le doctorant en médecine générale, tout traitement informatique ou fichier contenant des données à caractère personnel devra être déclaré dans PROVACY.

La CNIL a mis en ligne une page qui résume tous les enjeux du traitement des données dans le cadre d'une thèse. [Consulter le document ici.](#)

Par ailleurs, il est souvent nécessaire d'obtenir l'accord éthique de la commission recherche de Terre d'Éthique du CHU de Saint-Étienne. **Toutes les démarches à réaliser sont décrites ici.** Pour plus d'informations, le délégué à la protection des données restent à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche : [rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr)

## 6. Organisation générale de la soutenance

### La durée de la soutenance

La soutenance comprend : exposé, questions/réponses, délibération du jury, lecture du serment médical et libération de la salle.

La durée de la soutenance ne pourra pas dépasser **une heure et trente minutes.**

Le temps consacré à la présentation de la thèse ne pourra être supérieur à **vingt minutes.**

### Le lieu de la soutenance

**La soutenance de thèse peut se faire uniquement à la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc**, sauf cas exceptionnel nécessitant l'accord du Doyen de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc et celui de l'UFR d'accueil.

### Le choix de la date et de l'horaire

La soutenance de thèse peut se dérouler tout au long de l'année universitaire, du lundi au vendredi, en dehors des fermetures administratives de la Faculté.

Le choix doit se faire en prenant en considération la disponibilité de chacun des membres du jury et l'occupation de la salle de thèse.

En dehors des périodes organisées de soutenance (après-midi de thèses), les créneaux à partir de 17 h 00, 18 h 30 ou 20 h 00 doivent être privilégiés.

### La réservation de la salle de soutenance

La réservation de la salle est effectuée par le service de scolarité du 3<sup>e</sup> cycle.

Compte tenu du nombre important de soutenances de thèse, les amphithéâtres ne sont pas toujours disponibles. Ainsi, en fonction du planning des réservations, une grande salle d'une capacité de 100 places sera mise à la disposition des étudiants.

### Les essais informatiques

En amont de la soutenance, il est possible de réaliser des essais informatiques en contactant le standard au 04 77 42 14 00 pour fixer un rendez-vous avec le technicien.

Les rendez-vous sont possibles du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

### La visioconférence

La visioconférence est possible pour les membres du jury qui, exceptionnellement, ne pourraient être présents, **excepté le président de jury qui a l'obligation d'être en présentiel.**

**Très exceptionnellement** et avec accord du doyen de l'UFR et de son président de jury, l'interne peut présenter sa thèse en visioconférence (en cas de maladie par exemple).

### Le pot de thèse - à organiser 2 semaines avant la thèse

L'organisation d'un pot de thèse à la suite de la soutenance est possible. Pour cela, il est nécessaire de contacter le service Logistique au 06 10 08 85 69, afin de l'organiser dans les meilleures conditions.

Pour information, le hall ne peut accueillir, en simultané, que deux moments de convivialité, un dans le Puit de Lumière, l'autre dans l'espace Mandela ([voir le plan de la Faculté en annexe](#))

**Les lieux devront être libérés au plus tard à 21 h 00** et laissés dans leur état initial : les tables et chaises devront être rangées, les poubelles vidées, et, le cas échéant, la signalétique devra être retirée.

**Le cidre constitue la seule boisson alcoolisée autorisée et doit être consommée avec modération.**

**Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Faculté et sur le Campus Santé.**

## 7. Déroulé de la soutenance

### Le droit à l'image et l'interdiction d'enregistrer une personne à son insu

Au regard du droit au respect de la vie privée et conformément à l'article 9 du Code civil, **il est formellement interdit de filmer quelqu'un sans son autorisation "expresse, libre et éclairée"**.

D'autre part, la voix est considérée comme une donnée biométrique. Il est donc également **interdit d'enregistrer quelqu'un à son insu** conformément au Règlement Général sur la Protection des Données qui s'applique (RGPD).

Enfin, un cours, une thèse, même donné à l'oral dans un amphi, est protégé par le Code de la Propriété Intellectuelle. Dès lors, le fait de partager, de diffuser, ou de céder le contenu de ce cours (à titre gratuit ou contre rémunération) est illégal et susceptible de constituer un délit de contrefaçon. La reproduction sans autorisation d'une œuvre protégée est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende selon l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

### Le port de la toge

Le port de la toge par le thésard est laissé à sa libre appréciation. Toutefois, il doit la porter au moment de la lecture du serment d'Hippocrate. Pour cela, **il est nécessaire d'en faire la demande à votre président de jury.**

### Les règles de bonne conduite de l'assemblée

- L'assemblée se lève à l'arrivée du jury et se rassoit sur invitation du président du jury.
- L'assemblée est autorisée à applaudir après l'annonce des résultats de la délibération par le jury.
- Les prises de photo avec les membres du jury sont autorisées après l'annonce des résultats de la délibération.

### 8. Certificat provisoire

Un certificat provisoire sera édité par le service scolarité du 3<sup>e</sup> cycle dès remise des 3 exemplaires de thèses. **Ce document fait foi jusqu'à l'édition de votre diplôme définitif.**

**Les 3 exemplaires sont transmis avant la soutenance :** le certificat sera fourni dans le dossier du jury.

**Les 3 exemplaires sont transmis après la soutenance :** le certificat sera fourni *a posteriori* par le secrétariat du 3<sup>e</sup> cycle et contre remise par l'étudiant des 3 exemplaires.

### 9. Report automatique de la date de soutenance

Si les délais indiqués dans le présent document à l'[article 2 - Documents de thèse](#) ne sont pas respectés, la date prévue pour la soutenance sera automatiquement reportée à une date ultérieure.

---

#### Contacts

medspe42@univ-st-etienne.fr

medgen42@univ-st-etienne.fr

#### Page web

medecine.univ-st-etienne.fr/

---

# Consignes relatives à la rédaction de la thèse

## 1. La composition du document de thèse

Le document de thèse se compose de la manière suivante :

- Des pages imposées par la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc (liste des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires ou universitaires, etc.)
- D'une à deux pages maximum de remerciements pour les membres du jury et les collègues, proches et famille du thésard
- D'un sommaire
- D'un lexique des abréviations utilisées
- Du texte du travail de thèse ou d'article publié
- Des conclusions signées
- Des annexes (questionnaires, documents et remerciements)

## 2. Les éléments de couverture

### La première et quatrième de couverture

Un modèle de première et de quatrième de couverture est disponible en téléchargement sur le page web dédiée.

### La couverture

La couverture doit être rigide pour une meilleure tenue et de **couleur claire** pour une meilleure lecture.

**Le mode de reliure sera « dos carré collé »**, éviter les spirales qui ne permettent pas un rangement optimal.

### La page de titre

La page de titre doit être identique à la première de couverture : elle reprend exactement les mêmes éléments.

### Le dos de couverture

Le dos de la couverture (la partie la plus étroite qui se présente verticalement sur le document) ne doit comporter aucun élément.

### Le nom de l'auteur

C'est le nom sous lequel sera signalé la thèse. Il ne doit pas varier car il est une clé d'accès au document.

**Les internes mariés devront d'abord indiquer leur nom patronymique puis, s'ils le souhaitent, leur nom d'usage.**

## 3. Les grands principes de rédaction

### Ce sont les règles de rédaction scientifique

- Faire des phrases courtes et simples. Une idée = une phrase,
- Bannir les jugements de valeur et les marques d'affectivité,
- Bannir ou expliciter les abréviations,
- Bannir les formulations parasites (il est bien évident, bien sûr, en effet...),
- Utiliser un temps passé (imparfait ou passé composé) pour les trois premières parties, et le présent pour les hypothèses et la conclusion,
- Référencer les citations et documents utilisés pour le travail de thèse
- Utiliser systématiquement la DCI pour nommer les médicaments

### Les règles de référencement selon VANCOUVER

#### Appel dans le texte

- (Numéro d'ordre d'apparition dans le texte) Exemple : (4)  
- Si une référence est à nouveau mentionnée, elle garde le même numéro.  
- Si plusieurs références sont mentionnées en même temps : Exemple : (1, 4, 8)  
- Si plusieurs références consécutives dans la même parenthèse : Exemple : (1-6)

#### Liste des références

Par ordre numérique croissant d'apparition dans le texte.  
Attention aux ponctuations (**en rouge**)

##### - Référencement d'un article de revue scientifique :

Nom et initiales du prénom des auteurs (auteurs séparés par une virgule).  
Titre.  
Journal selon son abréviation officielle de l'Index medicus .  
Année ;  
Volume,  
(Numéro de fascicule) :  
Page du début - de fin.

##### - Référencement d'un ouvrage :

Nom et initiales du prénom de l'auteur.  
Titre de l'ouvrage.  
Numéro d'édition (si il figure sur la première page de l'ouvrage).  
Ville d'édition (on la trouve au verso de la page de titre) :  
Nom de l'éditeur ;  
Année de publication (dans l'ouvrage, elle figure à côté du ©, au verso de la page de titre).

##### - Référencement d'un document web :

Nom de l'auteur de la page web (ou de l'organisme éditeur).  
Titre des pages du site  
[Date de consultation].  
URL (adresse internet des pages)

## Soutenir sa thèse d'exercice

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

---

La soutenance est bien plus qu'une simple formalité : elle est l'opportunité de partager et de défendre le fruit de votre travail avec fierté. En suivant ces conseils, vous mettrez toutes les chances de votre côté pour vivre ce moment avec confiance et sérénité.

Nous vous souhaitons une soutenance réussie et un bel élan pour la suite de votre parcours professionnel.

---

---

### Contact

[medspe42@univ-st-etienne.fr](mailto:medspe42@univ-st-etienne.fr)

### Page web

[medecine.univ-st-etienne.fr/](http://medecine.univ-st-etienne.fr/)

---

# Annexe : plan de la Faculté

